

Rapport à la commission supérieure des sites, perspectives et paysages du 12 avril 2018

Demande de renouvellement du label Grand Site de France « Baie de Somme »



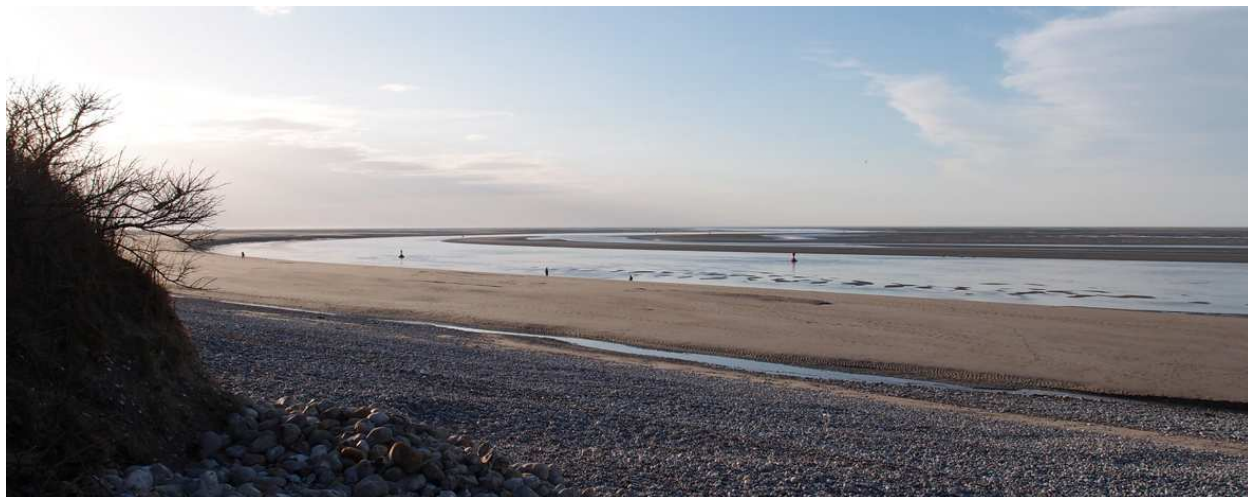
Rapport CGEDD n°011986-01

établi par

Jean-Luc Cabrit

Chargé de mission d'inspection générale

avril 2018



La Baie de Somme au Cap Hornu (photo JLC)



Le parc naturel du Marquenterre dans la réserve naturelle nationale de la baie de Somme (photo JLC)

1. De grands espaces sous forte pression touristique

Le grand site de la Baie de Somme est fait d'horizons et de lumière, de ciel et de nuages, de marées et de vent. Dans ce lieu mouvant, né de la rencontre des eaux marines et fluviales et des forces contraires de l'érosion et de la sédimentation, terre et mer s'emmêlent dans un écheveau de bancs de sable changeants, d'estrans, de dunes, de vasières, de marais, de roselières. En avançant sur la mer, les alluvions ont laissé derrière eux l'ancien rivage : le plateau crayeux de Picardie, en pente imperceptible au nord de la Somme, s'élève peu à peu au sud, dans le pays du Vimeu, en se rapprochant de la côte au niveau de la station balnéaire d'Ault. De sa rencontre avec la mer naissent d'impressionnantes falaises de craie blanche.

Entre le bord de mer et le plateau agricole, l'homme a transformé ce milieu amphibie en champs et en pâtures, en y créant canaux, chenaux, renclôtures et bas-champs. Les villages, ports et stations balnéaires, hameaux et fermes de briques, sont bâtis à l'abri de l'eau, sur de petites éminences ou le long de routes en remblai, ou encore en bord de mer derrière des digues. Mais la nature reste prédominante et l'agriculture partage ce territoire d'une soixantaine de kilomètres avec les milieux naturels uniques qui font sa renommée.

Ces paysages exceptionnels sont protégés depuis plus de cinquante ans au titre des sites, sur environ 12 000 hectares¹. Ils abritent une biodiversité remarquable, en particulier d'oiseaux migrateurs, et plus spectaculairement des colonies de phoques. Cette richesse a conduit à mettre en place des mesures de protection depuis les années 80 : acquisitions du Conservatoire du Littoral, dont le Parc du Marquenterre en 1986, création de la réserve naturelle nationale de la Baie de Somme en 1994, désignation de la Baie de Somme (19 000 hectares) comme site RAMSAR en 1998, labellisation des estuaires, du littoral et des marais arrière-littoraux au titre de Natura 2000 dès 2004 et 2006², création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale en 2012.

Un tel site attire nombre de touristes toute l'année, surtout en été. La pression a encore augmenté dans les années 90 avec la création du tunnel sous la Manche et la construction de l'autoroute A16 qui ont rapproché le site des grandes zones urbaines de Paris, Londres et Bruxelles. En 2013, une étude de fréquentation a montré que les quatre pôles du site (parc du Marquenterre, pointe du Hourdel, baie d'Authie et Cap Hornu) ont reçu deux millions de visiteurs. L'un des grands enjeux du site est la maîtrise de cette fréquentation, dans un lieu fragile, soumis à l'ensablement de la baie et aux aléas du climat, tout en faisant profiter l'ensemble de la population d'une activité économique respectueuse de la qualité des lieux.

2. Une politique de développement qui a pris très tôt en compte les espaces naturels

Soucieux dès les années 70 du devenir de la Baie, l'Etat, la DATAR et les élus locaux ont lancé une politique de développement qui prenait en compte le patrimoine naturel. A cette fin était créé, en 1974, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Côte Picarde (SMACOP). Il devait logiquement porter l'opération Grand Site (OGS) lancée par le CIAT³ le 9 juillet 2001, en mettant en œuvre rapidement des actions concrètes.

Après une phase d'études préalables, un premier programme prioritaire 2007-2011 était approuvé par votre commission en novembre 2006. Au vu de ses résultats, et après avis favorable de la commission le

¹ Dans un premier temps par deux sites inscrits, « Saint-Valéry-sur-Somme, cap Hornu et leurs abords » (26 juillet 1965), d'environ trois cents hectares, et « Littoral picard », situé entre la baie de l'Authie et le Hâble d'Ault (20 janvier 1975), qui compte dix mille hectares. La protection a par la suite été renforcée par deux sites classés : au nord « Le Marquenterre » (18 septembre 1998) protège, entre la baie de Somme et la baie d'Authie, 4100 hectares de massif dunaire et 4900 hectares de domaine maritime et, au sud, le site « Pointe du Hourdel et Cap Hornu » (24 juillet 2006) recouvre 1200 hectares de galets et sédiments et 1800 hectares de domaine maritime.

² FR2200346 (16 000 ha) - Zone spéciale de conservation « Estuaires et littoral picards (baie de Somme et d'Authie » (21/12/2010) - FR22000347 (1 700 ha) Zone spéciale de conservation « Marais arrière-littoraux picards » (13/01/2017) - FR2210068 Zone de protection spéciale « Estuaires picards : Baie de Somme et d'Authie » (27/10/2004) - FR2212003 Zone de protection spéciale « Marais arrière-littoraux picards » (06/04/2006)

³ CIAT : Comité interministériel d'aménagement du territoire

17 mars 2011, le label « Grand Site de France », était attribué le 3 juin 2011 au **Syndicat mixte Baie de Somme - Grand littoral picard** (SMBS-GLP), qui avait succédé au SMACOPI en 2006. Le site devenait ainsi le dixième Grand Site labellisé en France par le ministère de l'Écologie. Le territoire de projet concerné regroupait 25 communes, dont 17 adhérentes au syndicat mixte et 8 communes « associées » situées en périphérie de la Baie.

Le Syndicat Mixte revient aujourd'hui vers vous pour vous présenter le bilan des six années écoulées et solliciter le renouvellement du label, sur la base d'un nouvel engagement.

Le travail de bilan a commencé en mars 2016 et a duré une année. Il s'appuie sur un diagnostic de terrain et une concertation avec tous les partenaires, le tout animé par un groupement de bureaux d'études multidisciplinaire. Ce travail a également abouti à définir le projet de programme d'actions 2018-2023, validé par le comité de pilotage en juin 2017.

Afin d'évaluer la mise en œuvre du projet Grand Site, je me suis rendu sur place les 14, 15 et 16 mars 2018, où j'ai visité le territoire et les réalisations et rencontré, sous la conduite du syndicat mixte, près d'une cinquantaine d'acteurs, élus, techniciens, institutions et porteurs de projet.

Je vous propose d'examiner en premier lieu le bilan des six dernières années, puis d'aborder dans la partie suivante le programme de la période à venir.

3. Le bilan 2012-2017

Le programme présenté à votre commission, le 17 mars 2011, se définissait comme la poursuite des opérations engagées lors de l'OGS 2007-2011. Il s'articulait autour de trois axes opérationnels : « restaurer les milieux naturels et les paysages dégradés » ; « gérer les flux de visiteurs en période de pointe » ; « équiper le territoire avec raison », en s'appuyant notamment sur l'arrière-littoral. Il comprenait, en outre, une série d'actions thématiques de communication, d'information, d'éducation, des actions visant à favoriser l'éco-mobilité et des actions de gestion quotidienne. Au vu de ce programme, votre commission avait assorti son avis favorable de recommandations qu'il conviendra également d'examiner.

3.1. Mise en œuvre du programme d'actions

Le syndicat mixte a produit un tableau précis d'avancement des actions, chacune avec une fiche détaillée. Une grande majorité des actions prévues est engagée ou achevée (le Grand Site indique un taux de réalisation de 86% des actions prévues).

Parmi les plus significatives, notons la restauration des dunes du Royon au nord de Quend qui se poursuit avec un projet de requalification de l'interface entre la dune et la ville ; la mise en œuvre d'un parking et du sentier des dunes, accompagnés de la restauration de milieux naturels à la pointe de Routhiauville dans le secteur baie d'Authie ; la reconversion de la Route Blanche en voie verte, au nord de Cayeux ; l'aménagement des stationnements de la pointe du Hourdel et de parkings paysagers sur deux sites autour du Crotoy. Citons également la mise en place d'une signalisation spécifique sobre et pédagogique. Ces actions réussies ont été réalisées dans un grand souci de discrétion et de respect des milieux.

En matière de mobilité, notons la réalisation d'un réseau de sentiers pédestres et l'aménagement du sentier littoral, encore à achever. Le réseau vélo de la baie de Somme a fait l'objet de presque cinquante kilomètres de pistes cyclables dédiées ou sur voirie aménagée. Il reste encore à terminer la véloroute EV4 et à assurer sa jonction avec le Pas-de-Calais au niveau de la Baie d'Authie. Il faut aussi noter le développement des circulations douces le long du Canal de la Somme depuis Abbeville, qui a été réalisé dès 2015.



Parking et entrée du sentier des dunes, pointe de Routhiauville à Fort-Mahon (photo JLC)

Le programme initial comportait le lancement d'un débat essentiel sur l'avenir du trait de côte au niveau du cordon de galets de Cayeux, sur la base d'une étude du fonctionnement à long terme du littoral et des bas-champs (polders) du Vimeu. Entre-temps le Syndicat mixte a pris en charge le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI Bresle Somme Authie), qui l'a fortement mobilisé. Il inclut en particulier des mesures relatives aux éboulements de falaises et la construction d'ouvrages de protection, qui impactent directement les projets du Grand site. C'est le cas des 24 épis construits à Cayeux en 2017 pour stabiliser le cordon de galets, sous maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte. Ce travail a contribué à la prise de conscience du risque par les acteurs locaux.



Remodelage du cordon de galets de Cayeux, à l'entrée de la Route blanche (photo JLC)

Il faut évoquer dans cette rubrique le beau projet, lancé avec le Parc naturel marin et accompagné par les guides du parc du Marquenterre, de l'aire marine éducative (AME), qui permet aux enfants des écoles primaires de découvrir les évolutions de leur environnement et d'aboutir à des projets très concrets et à un véritable questionnement des adultes. Cette initiative, lancée en 2012 aux îles Marquises, a été

développée en 2016, en France métropolitaine et d'outre-mer, sous forme de huit projets expérimentaux dont l'école Jules Vernes au Crotoy. Elle a été étendue en 2017 à plusieurs écoles de la Baie de Somme.

Certaines actions ne sont pas encore achevées pour des raisons réglementaires, de changement de contexte local ou de contraintes physiques et foncières. Il en est par exemple ainsi des aménagements de stationnement prévus à Saint-Valéry-sur-Somme ou au cap Hornu, ou encore pour une aire d'accueil à Cayeux, dont les études ont été réalisées, mais où les travaux prévus doivent être repensés dans une réflexion globale sur le stationnement en front de mer, en conformité avec le PAPI.

Par ailleurs, certaines actions lancées expérimentalement pour favoriser l'éco-mobilité n'ont pas abouti, comme la « voiture à partager » (incitation au covoiturage) ou la mise en place de navettes. Enfin, les aménagements de l'aire de service de la Baie de Somme sur l'A16 ont rencontré un grand succès, mais malheureusement le syndicat mixte a dû en abandonner l'exploitation en décembre 2016 du fait des choix de stratégie commerciale du concessionnaire de l'autoroute.

Il faut pour terminer ajouter à ce bilan, qui reste très positif, celui de toutes les tâches quotidiennes de nettoyage, de police, d'entretien, qui permettent aux paysages et en particulier aux sites classés de présenter un état très satisfaisant malgré la pression touristique.

3.2. Prise en compte des recommandations de la commission supérieure de 2011

Lors de l'examen du programme de 2011, votre commission avait suggéré d'examiner la possibilité de classer certains secteurs, actuellement inscrits : le Hâble d'Ault et les Molières de l'estuaire. A ce jour, un arrêté de biotope a été pris sur le cordon de galets qui borde le Hâble d'Ault. Une réflexion sur l'opportunité d'un classement de ces paysages encore en devenir reste à faire, dans un contexte de changement climatique qui peut les remettre en question.

Une autre de vos recommandations portait sur la maîtrise de l'urbanisation : peu d'actions spécifiques ont été lancées, si ce n'est l'intégration de cette préoccupation dans la charte du futur PNR et le projet de SCOT. Ces préoccupations devront constituer un des axes de travail de la période qui s'ouvre en mettant rapidement en œuvre les actions découlant de la charte du PNR.

Vos autres demandes portaient sur le développement de l'éolien (le Grand site a jusqu'à présent été préservé, mais les élus restent vigilants, notamment sur le développement des parcs off-shore) ; sur l'achèvement du programme 2007-2011, qui est globalement terminé ; sur la consolidation des partenariats, qui a notamment donné lieu au renforcement de l'équipe d'animation avec le recrutement d'une chargée de mission et la signature de diverses conventions de partenariat.

3.3. Avis du rapporteur

Le gestionnaire a présenté un bilan rigoureux, sans chercher à cacher les difficultés, ce qui est important pour établir, dans un climat de confiance, un projet réaliste et trouver collectivement des pistes d'amélioration. Le travail accompli est considérable et la quasi-totalité des actions proposées dans le programme 2012-2017 ont été réalisées ou commencées. En ce qui concerne les difficultés rencontrées, elles sont de plusieurs ordres :

- évolution de la réglementation : les collectivités sont confrontées à une réglementation en constante évolution et à l'accroissement de leurs responsabilités. Ainsi le syndicat mixte a pris en charge le PAPI, ce qui l'a obligé à revoir toute sa stratégie et à y inclure l'évolution du trait de côte et le risque de submersion, avec pour corollaire des retards dans certaines actions, comme on l'a vu ;
- délais d'autorisations administratives : sur un territoire très protégé et soumis à la loi Littoral, les autorisations à obtenir sont nombreuses, avec parfois des conflits de normes et des délais qui peuvent apparaître longs ;
- mise en place des financements et mobilisation du foncier : le syndicat mixte monte un dossier pour chaque action en mobilisant différents crédits (Europe, Région, Département, Etat, fonds propres, Agence de l'eau...) : il s'agit d'opérations longues et complexes. Par ailleurs, le foncier n'est pas toujours

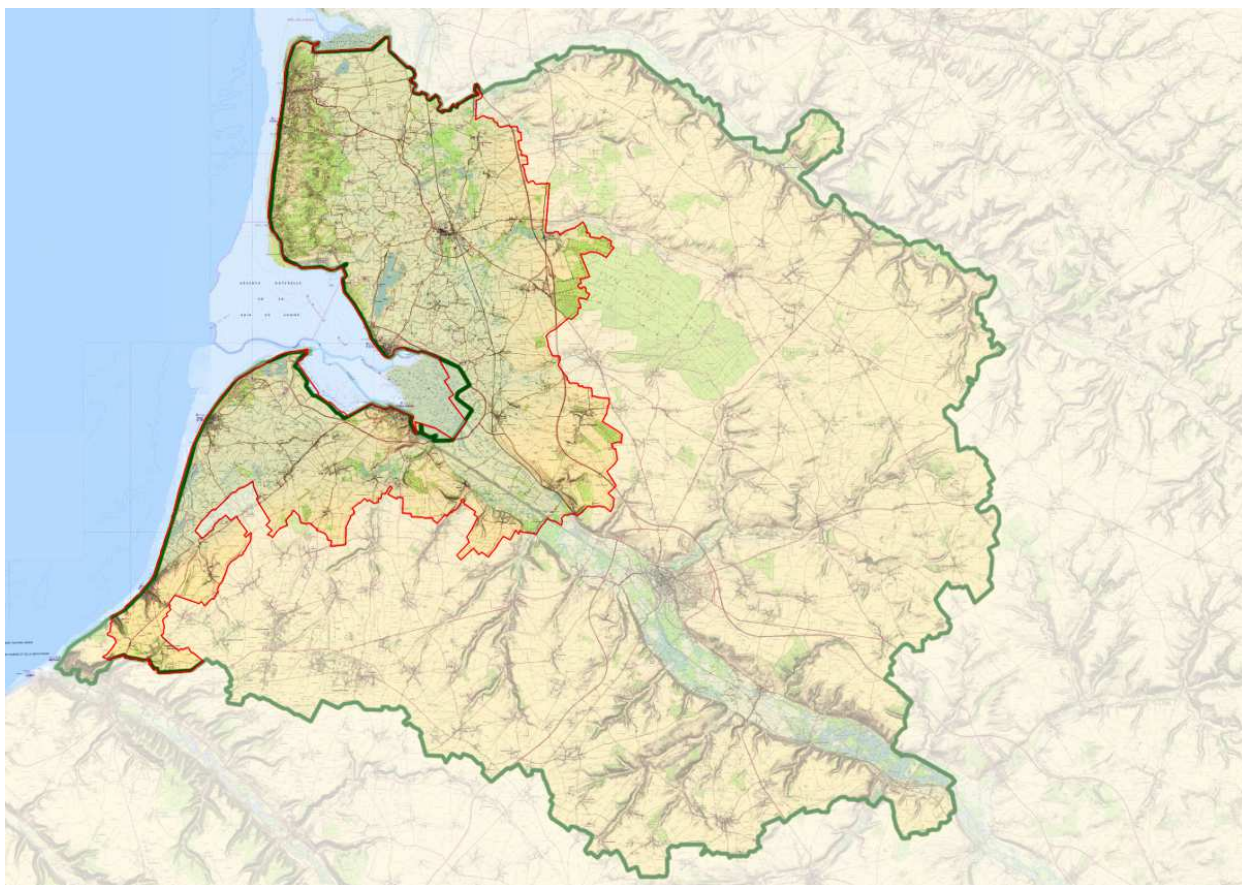
facile à libérer, avec parfois des procédures d'expropriations longues ;

- *On ne peut qu'encourager le gestionnaire et les services de l'Etat à continuer à se coordonner le plus à l'amont possible afin de mieux anticiper la complexité et les délais des opérations et à programmer les actions de manière réaliste. À ce propos, il faut saluer la tenue une fois par mois du « pôle littoral », présidé depuis déjà une quinzaine d'années par le sous-préfet d'Abbeville et qui constitue une indispensable instance de dialogue et de concertation entre les acteurs locaux.*

4. Le projet 2018-2023

4.1. Un contexte qui a évolué

La période qui se termine a vu des changements de contexte importants. Le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale a été créé le 11 décembre 2012 et a noué un partenariat avec le Grand Site. Par ailleurs le futur Parc Naturel Régional Baie de Somme Picardie maritime (porté par le syndicat mixte Baie de Somme 3 vallées - BS 3V, qui met en œuvre la charte de pays et élabore le SCoT) a reçu un avis favorable en août 2017 suite à l'enquête publique : le classement du PNR pourrait aboutir en 2019.



Le futur PNR Baie de Somme Picardie maritime (en vert) et le Grand Site actuel (en rouge)(dessin JLC sur fond Geoportail)

4.2. Une stratégie subtile dans un site qui reste fragile

Les paysages du Grand Site sont en pleine transformation, à la fois du fait de causes naturelles (recul du trait de côte, ensablement, etc.) et humaines (agriculture, urbanisation, carrières ...). Leur pérennité même peut poser question au vu des dernières tempêtes. L'élévation du niveau de la mer entraîne des choix à long terme pouvant aller jusqu'au recul de l'urbanisation ou la réouverture à la mer de certains polders, choix qui ne sont pas faciles à assumer socialement.

Dans ce contexte d'évolutions à moyen ou long terme, le gestionnaire veut opérer un « saut qualitatif », notamment sur la question urbaine en lien avec l'évolution climatique, mais aussi en développant un

tourisme plus « lent », mieux informé, plus proche du territoire, curieux de ses richesses naturelles et culturelles au-delà du littoral. Cela suppose que l'intérieur du pays soit mieux connu et mieux desservi par des circulations douces, avec des paysages mieux maîtrisés, même hors des sites protégés. Cela suppose aussi que la fréquentation côtière soit mieux répartie et moins préjudiciable. Enfin, cela nécessite que ces enjeux transversaux soient appropriés et partagés par tous les acteurs locaux.

Ce projet se concrétise sous forme d'un programme en quatre grands enjeux :

- « améliorer la gestion des flux touristiques », en désengorgeant les sites littoraux tout en développant à l'intérieur du pays des centres d'intérêts desservis par un réseau de circulations douces ;
- « accompagner les dynamiques des paysages naturels et bâtis » : outre la gestion et la restauration des espaces naturels, des actions sont prévues en matière de bâti, jusqu'à présent peu investi par le Grand Site, sur le patrimoine balnéaire, l'intégration des campings et des bâtiments agricoles, les espaces publics et entrées de ville, avec un important volet sur la résilience des territoires face aux risques de submersion marine ;
- « accueillir autrement en favorisant l'expérience du lieu » : fidèle à sa doctrine de ne pas attirer plus de visiteurs, mais de les accueillir autrement, le Grand Site propose des actions variées, visant à mieux les informer ou les accompagner ;
- « améliorer la gouvernance locale et le suivi des actions », afin de mieux impliquer les habitants et les acteurs et de conforter le rayonnement du Grand Site, notamment en matière de recherche et d'expérimentation sur les problématiques de gestion du trait de côte.

4.3. Avis et suggestions du rapporteur

Ce programme répond bien aux enjeux et apparaît équilibré entre protection des sites, accueil touristique et valorisation économique. On peut à ce stade rappeler ou suggérer quelques pistes de travail :

- *le programme apparaît très ambitieux, avec presque une centaine d'actions dont certaines sont la poursuite de projets en cours : il serait judicieux d'établir des priorités, en concertation, en s'appuyant en particulier sur le Pôle littoral de la sous-Préfecture. Les actions pourraient en outre faire l'objet d'un suivi photographique plus systématique sur le terrain et en particulier sur les sites classés ;*
- *la question de la planification et de la qualité urbaine des bourgs et villages devra être approfondie dans les années à venir. Il est indispensable de travailler en concertation avec le futur PNR, sur les communes côtières mais aussi sur celles du pourtour, qui constituent l'écrin des sites classés et vont assumer la réorientation de la fréquentation touristique vers l'intérieur ;*
- *la Baie de Somme possède un patrimoine bâti trop méconnu. Le dossier cite nombre de monuments remarquables de l'arrière-pays, et on dispose d'inventaires des villas balnéaires sur la côte sud, souvent protégées au titre des Monuments historiques ou des sites (site inscrit du bois de Cise). Mais ma visite sur place m'a convaincu de la nécessité de mettre en valeur le petit patrimoine identitaire de la région, répertorié par le futur PNR : fermes de briques, murs de silex, places de villages, chapelles, mares : leur échelle de perception est celle de la proximité et ils pourraient constituer un attrait supplémentaire pour les cyclistes et randonneurs à pied ou à cheval ;*
- *la réflexion sur l'évolution du trait de côte a conduit à envisager l'accompagnement d'un retour partiel de la mer et la mise en œuvre d'une « dépollérisation » expérimentale vers la pointe du Hourdel au lieu-dit « la Caroline ». La maîtrise d'ouvrage de ce projet est assurée par le Département, qui travaille à une première phase, permettant l'établissement d'un bassin de chasse pour désensabler le port de plaisance du Hourdel. Compte tenu de son impact sur les milieux littoraux, de son caractère expérimental et de sa situation en site classé, il est indispensable d'y associer un paysagiste-concepteur pour aboutir à un projet qui ne soit pas seulement guidé par des considérations techniques, et d'anticiper le passage en commission départementale de la nature, des paysages et des sites de la Somme.*

4.4. Un périmètre de projet étendu

Le périmètre actuel couvre vingt-cinq communes. Il s'étend autour des sites classés littoraux pour y intégrer les communes intérieures qui sont un élément-clé du projet de redistribution des flux touristiques. Le Grand Site propose pour la période à venir un élargissement de ce périmètre, qui doit être examiné dans un souci de cohérence paysagère.

Au sud, l'intégration de Mers-les-Bains, commune du syndicat mixte, peut interroger : même si elle appartient au socle crayeux qui constitue le pourtour de la Baie, elle en est relativement éloignée et nous semble appartenir plutôt à un ensemble urbain en relation avec Eu et Le Tréport. Elle relève toutefois des paysages de falaises du sud du site avec leur patrimoine balnéaire remarquable.

Au nord, la limite du site, constituée par la frontière entre la Somme et le Pas-de-Calais, reste inchangée. Toutefois des partenariats sont en train de se nouer des deux côtés de la baie d'Authie, afin notamment d'harmoniser la gestion des espaces naturels, les politiques de lutte contre l'érosion marine et la jonction des tronçons du sentier littoral et de la véloroute.

A l'ouest, la limite s'étendrait sur la partie du domaine public maritime afin d'inclure dans le Grand site la totalité des sites classés, ce qui permettrait notamment, avec le parc naturel marin et le conservatoire du littoral, d'englober les paysages en train de se former par sédimentation près du Marquenterre.

Enfin l'intégration de quatre communes à l'intérieur des terres est proposée, en tant que communes associées : celle de Brutelles, qui permettra une action sur l'ensemble du secteur du Vimeu et de la route panoramique, celles de Mons-Boubert et de Cahon, avec leur patrimoine bâti rural à valoriser et qui sont des « portes d'entrée » du site en fond de la Baie et du canal de la Somme, et enfin Régnière-Ecluse dans la vallée de l'Authie dont le château remarquable est un point d'attrait touristique du Ponthieu.

Avec l'intégration de Mers, toute la façade maritime de la Somme sera concernée par le Grand Site, avec l'ensemble des dix-huit communes du syndicat mixte. L'extension proposée du périmètre porte de vingt-cinq à trente le nombre de communes du Grand Site, dont seize littorales et quatorze dans l'intérieur des terres.

- *Le nouveau périmètre est cohérent avec la logique de diffusion de la fréquentation sur l'intérieur du pays et pourrait se concrétiser sur le littoral par une attention particulière au bâti patrimonial.*

4.5. Une gouvernance élargie

Le syndicat mixte Baie de Somme – Grand littoral picard reste l'organisme de gestion du Grand Site. Son comité Syndical est composé de 12 représentants du Conseil Départemental et des 18 communes du littoral picard. Le périmètre du Grand Site ne se superpose pas exactement avec celui du Syndicat mixte : douze communes hors syndicat et cinq intercommunalités seront identifiées comme territoires associés. Toutes ces entités participent au comité de pilotage du Grand Site.

Avec la proposition de modification de périmètre, une nouvelle convention-cadre de partenariat pour 2018-2023 est prévue et associera l'Etat, la Région, le Département, le Conservatoire du littoral et le syndicat mixte.

- *Il resterait peut-être à mieux affirmer l'engagement de tous les partenaires sur un projet partagé, notamment de la part des communes associées, qui adhèrent au Grand Site et approuvent le dossier de candidature par simple délibération ; leur adhésion au projet pourrait d'avantage se concrétiser, par exemple en signant la convention-cadre.*

Une autre convention-cadre a été signée en 2017 avec le syndicat mixte Baie de Somme – 3 Vallées, qui préfigure le PNR, afin de préciser les missions dévolues à chacun. Elle permettra à la fois de mieux relier les problématiques littorales avec celles de l'ensemble du pays, dans le cadre du SCoT en cours, et en particulier de travailler sur l'amélioration de la planification urbaine et de la qualité des entrées de ville.

4.6. Conclusion

Le site de la Baie de Somme est un Grand Site, par son échelle, par sa beauté, par la profonde émotion

qu'il suscite. Il fait rêver, ouvre des horizons, grandit celui qui le parcourt. Sa fragilité devant la violence des éléments nous interroge. Le syndicat mixte s'est dès le début placé à la hauteur des enjeux et même si les ambitions dépassent parfois les moyens, on sent qu'il porte un véritable projet. Un projet concret, physique, à travers toute son action, mais aussi un projet humain, orienté vers l'avenir, comme en témoigne ce beau travail réalisé avec les enfants des écoles.

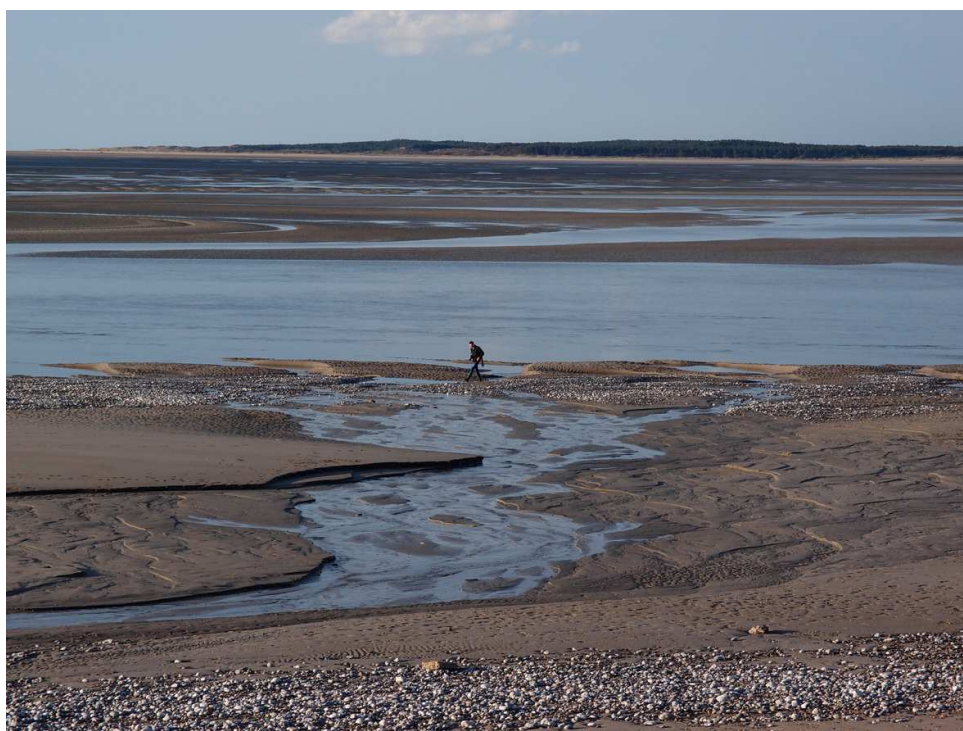
Sur ces terres conquises sur la mer, dont l'avenir est incertain alors que les paysages se transforment rapidement, c'est le rapport de l'homme au paysage et à son territoire qui est en question : que lèguera-t-il à ses enfants ? Par-delà le souci de qualité des sites protégés au titre des paysages ou de la biodiversité, c'est le futur qui se construit.

Le projet qui vous est soumis veut opérer un « saut qualitatif important » et le programme prévu pour la période à venir est très ambitieux. Même si tout ne sera certainement pas réalisé, on peut faire confiance aux acteurs locaux, élus, syndicat mixte, services de l'Etat, et tous les autres partenaires, pour s'y consacrer avec toute leur énergie et leur compétence.

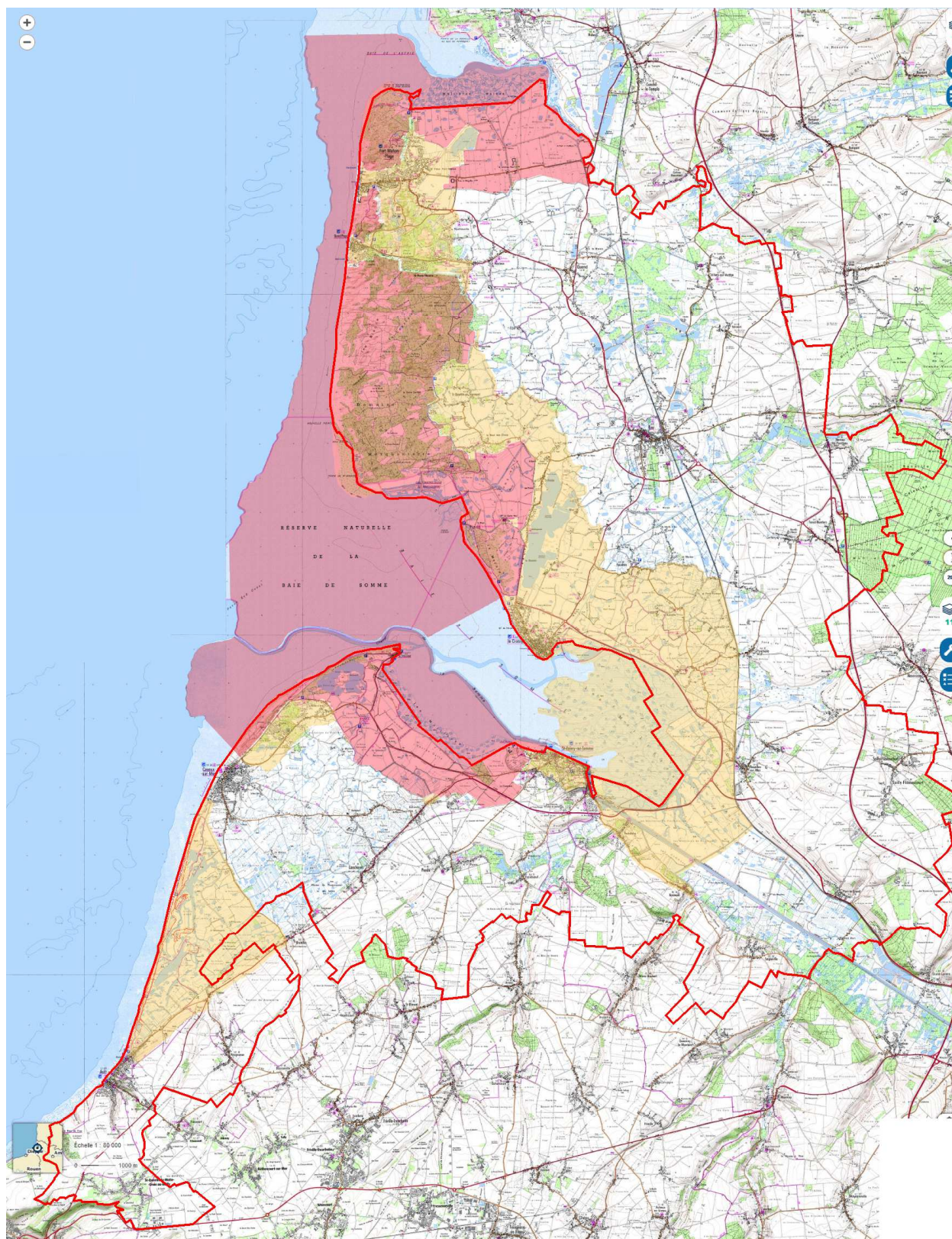
Je propose en conséquence à votre commission d'approuver le bilan de la période qui se termine, et, moyennant la prise en compte des quelques pistes de progrès suggérées dans ce rapport et des recommandations de la CDNPS, d'approuver le renouvellement, pour la période 2018-2023, du label Grand Site de France « Baie de Somme », avec son nouveau périmètre.



Jean-Luc Cabrit



Marcheur dans la baie (photo JLC)



Le périmètre actuel du Grand Site (en rouge)- Sites classés en rose et sites inscrits en jaune (dessin JLC sur fond Geoportail)